



AVIS À LA POPULATION

Sainte-Agathe-de-Lotbinière, le 8 mai 2020

Communiqué N°8 - Actions en lien avec le coronavirus (COVID-19)

Dans le contexte actuel de pandémie et conformément aux recommandations du gouvernement du Québec, les séances du conseil municipal doivent continuer à se dérouler à huis clos, donc sans public.

Par souci de transparence et selon les demandes gouvernementales émises le 26 avril 2020, ces séances doivent également être rendues publiques, dès que possible, par tout moyen permettant à la population de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

Lors de la séance ordinaire prévue le 11 mai 2020 à 20h00, la Municipalité effectuera un enregistrement audio afin que les citoyens puissent prendre connaissance des discussions qui auront lieu lors de cette séance. Par la suite, nous publierons cet enregistrement, dès que possible, sur notre site internet au www.steagathedelotbiniere.com dans le menu "affaires municipales" sous l'onglet "procès-verbaux".

Nous invitons les citoyens à soumettre leurs questions au conseil par courriel à l'adresse info@steagathedelotbiniere.com.

Nous vous rappelons que cette mesure exceptionnelle sert à minimiser les risques de propagation du virus et ainsi à protéger notre population.

Pour information :

Bureau municipal

418 599-2605

info@steagathedelotbiniere.com

QUESTIONS SUR LE COVID-19 ?

Nous vous invitons à contacter le

1 877 644-4545 ou consulter le

www.quebec.ca/coronavirus